Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

BUDGET M14

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – BUDGET M 14

La Loi de finances 2023 a été publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2022. Outre un aperçu du contexte économique d'ensemble, cette loi retranscrit différentes mesures gouvernementales concernant l'évolution des finances publiques, les nouvelles mesures fiscales prises en faveur de telles ou telles catégories socio-professionnelles ou relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, et notamment la réforme en profondeur envisagée pour la fiscalité locale.

Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2023– 2027, le ROB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public (ce dernier devant être avisé de cette mise à disposition), ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (la CA devant aussi transmettre son Rapport d'orientations budgétaires à ses communes-membres). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés, dont la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

I –Perspectives d'ensemble.

I.1 - Les perspectives économiques.

Economie mondiale.

La croissance mondiale devrait ralentir de 3,2 % en 2022 à 2,9 % en 2023, avant de remonter à 3,1 % en 2024. Elle reste inférieure à la moyenne historique (2000–19) de 3,8 %. Le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales pour juguler l'inflation et la guerre menée par la Russie en Ukraine continuent de peser sur l'activité économique. La flambée de COVID-19 en Chine a freiné la croissance en 2022, mais la récente réouverture du pays permet d'envisager une reprise plus rapide que prévu. L'inflation mondiale devrait décliner de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023 et à 4,3 % en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–19) d'environ 3,5 %.

Les risques de dégradation des perspectives économiques continuent de dominer. Sur le plan positif, un regain lié à la demande comprimée dans de nombreux pays ou une baisse plus rapide de l'inflation sont plausibles. En revanche, l'aggravation de la situation sanitaire en Chine pourrait freiner la reprise, la guerre en Ukraine pourrait s'intensifier et le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale pourrait accentuer le surendettement. Les marchés financiers pourraient également procéder à des ajustements soudains des prix en réaction à des annonces défavorables concernant l'inflation et les progrès économiques pourraient être entravés en cas d'accentuation de la fragmentation géopolitique. Sur fond de crise liée au coût de la vie, la plupart des pays cherchent en priorité à parvenir à une désinflation durable. Compte tenu du risque que présentent le resserrement des conditions monétaires et le ralentissement de la croissance pour la stabilité financière et la stabilité de la dette, un recours aux outils macroprudentiels et un renforcement des cadres de restructuration de la dette s'imposent

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Dernières projections de croissance des *Perspectives de l'économie mondiale*

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION 2022	PROJECTIONS 2023	PROJECTIONS 2024
Production mondiale	**3,4**	**2,9**	**3,1**
Pays avancés	**2,7**	**1,2**	**1,4**
États-Unis	2,0	1,4	1,0
Zone euro	3,5	0,7	1,6
Allemagne	1,9	0,1	1,4
France	2,6	0,7	1,6
Italie	3,9	0,6	0,9
Espagne	5,2	1,1	2,4
Japon	1,4	1,8	0,9
Royaume-Uni	4,1	-0,6	0,9
Canada	3,5	1,5	1,5
Autres pays avancés	2,8	2,0	2,4
Pays émergents et pays en développement	**3,9**	**4,0**	**4,2**
Pays émergents et pays en développement d'Asie	4,3	5,3	5,2
Chine	3,0	5,2	4,5
Inde	6,8	6,1	6,8
Pays émergents et pays en développement d'Europe	0,7	1,5	2,6
Russie	-2,2	0,3	2,1
Amérique latine et Caraïbes	3,9	1,8	2,1
Brésil	3,1	1,2	1,5
Mexique	3,1	1,7	1,6
Moyen-Orient et Asie centrale	5,3	3,2	3,7
Arabie saoudite	8,7	2,6	3,4
Afrique subsaharienne	3,8	3,8	4,1
Nigéria	3,0	3,2	2,9
Afrique du Sud	2,6	1,2	1,3
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	3,8	4,0	4,1
Pays en développement à faible revenu	4,9	4,9	5,6

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire, et l'exercice 2022/23 (qui commence en avril 2022) apparaît dans la colonne 2022. Les projections de croissance de l'Inde sont de 5,4 % en 2023 et de 6,8 % en 2024 (années civiles).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL IMF.org

Zone euro.

Un an après le début de la guerre en Ukraine, les perspectives économiques de l'Union européenne s'annoncent légèrement meilleures que prévu. Mais l'économie européenne reste exposée à des turbulences.
Baisse de l'inflation, légère hausse de la croissance telles sont les perspectives, principal facteur de cette amélioration l'évolution positive du marché de l'énergie malgré la poursuite de la guerre en Ukraine.

Avec une hausse prévue de 0,8 % en 2023 pour l'UE et 0,7 % pour la zone euro, l'économie européenne devrait ainsi éviter la courte récession redoutée à l'automne 2022.

Les risques de pénuries de gaz se sont atténués, le marché du travail de l'UE continue d'enregistrer de bons résultats. La poursuite de la diversification des sources d'approvisionnement et de la forte baisse de la consommation, les niveaux des stocks de gaz sont restés supérieurs à la moyenne saisonnière

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

des dernières années, tandis que les prix de gros du gaz sont tombés bien en dessous des niveaux d'avant le déclenchement par la Russie de la guerre en Ukraine. La Commission prévoit une hausse des prix à la consommation de 6,4 % en 2023 puis 2,8 % en 2024, contre un taux d'inflation historique s'élevant à 9,2 % l'an dernier, jusqu'à 10,6 % en octobre.

Dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes", les prévisions doivent tenir compte de l'évolution liée à la situation internationale, bien que ces risques demeurent "plus équilibrés" qu'auparavant

France.

La France renforce sa résilience au moyen de réformes résolues par de nouvelles mesures de renforcement des finances publiques dans l'objectif de résorber le déficit budgétaire et enrayer la hausse de la dette

Après un solide redressement de l'économie au lendemain de la pandémie, la France a été frappée par un choc énergétique déclenché par l'invasion russe de l'Ukraine. L'inflation a augmenté et l'activité économique s'est ralentie. Toutefois, l'économie a continué de faire preuve de résilience et l'inflation est restée bien en deçà des autres pays de l'UE car la France est moins dépendante du gaz russe et a mis en place de fortes mesures de soutien : contrôles des prix du gaz et de l'électricité, réductions des taxes sur les produits pétroliers, versements de transferts et aides publiques aux entreprises. Toutes ces mesures ont permis d'amortir l'impact du choc des prix de l'énergie, mais ont coûté cher à l'État et ont été mal ciblées.

En raison en partie des mesures de soutien, le déficit budgétaire de la France est resté élevé et la dette a augmenté par rapport au produit intérieur brut. Tout comme les niveaux d'endettement public, qui sont de plus en plus élevés par rapport à ceux des pays comparables de la zone euro. Pour rapprocher le budget de l'équilibre et inscrire le taux d'endettement sur une trajectoire à la baisse, la France devrait entreprendre un assainissement budgétaire progressif. Dans un premier temps, elle pourrait tirer parti de l'élimination progressive des aides accordées pendant la pandémie pour commencer à résorber modestement le déficit budgétaire en 2023, et procéder ensuite à un assainissement régulier, soutenu par des réformes des dépenses, tout en laissant une marge de manœuvre pour accélérer les investissements dans les transitions écologique et numérique.

Le secteur bancaire a bien résisté à la crise et a soutenu la reprise économique, mais les risques pour la stabilité financière dans le monde s'accentuent. Les autorités ont récemment décidé de relever le coussin de fonds propres contracyclique, norme de capitaux propres obligatoires, afin d'élargir la marge de manœuvre dont elles disposent pour se prémunir contre une soudaine détérioration des conditions financières. Une vigilance constante sera de mise pour parer aux nouvelles faiblesses dans les portefeuilles de prêt des banques.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

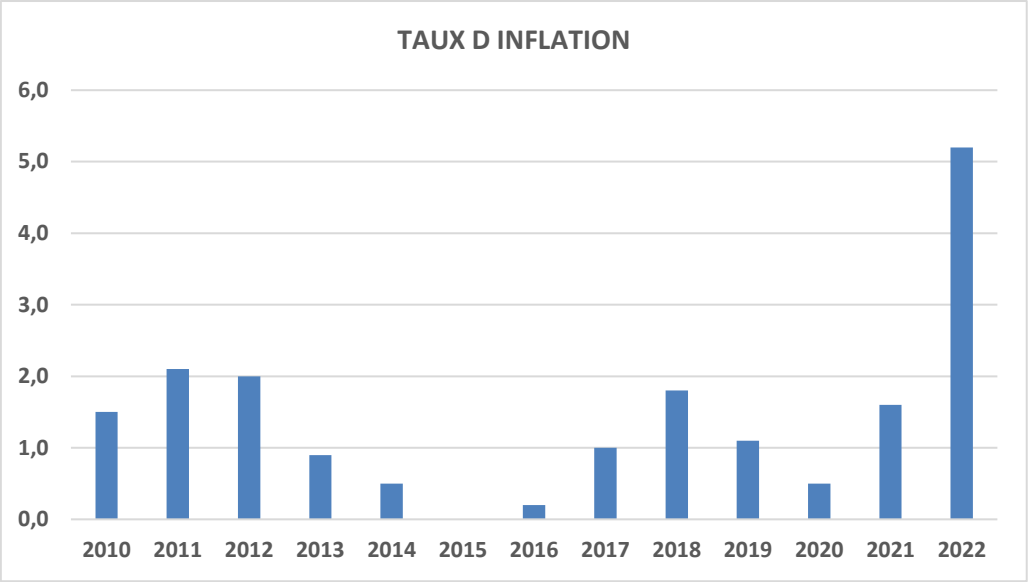

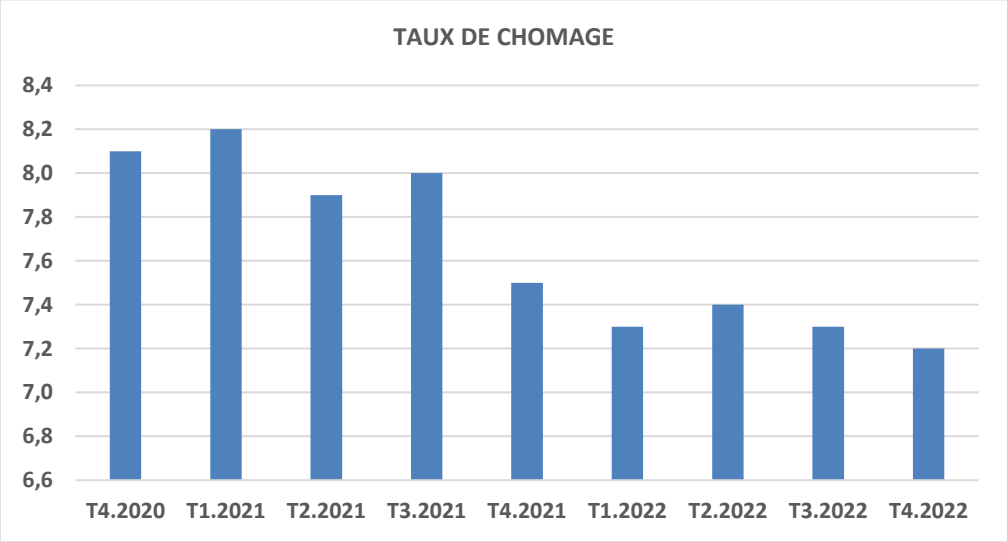

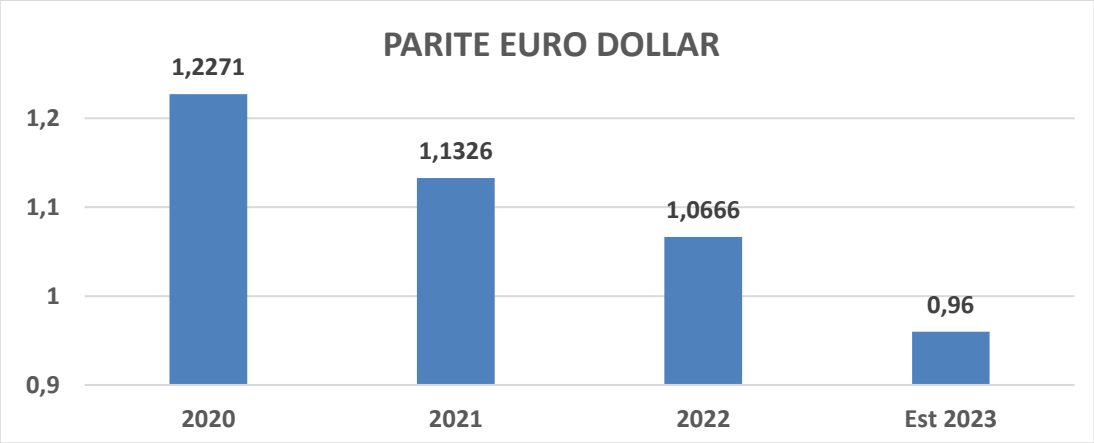

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Le projet de Loi de finances 2023.

Le projet de loi de finances (PLF) présenté par le gouvernement pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,6 % en 2022 et de 0,7% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Le pouvoir d'achat des ménages

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 milliards d'euros.
Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation à cela s'ajoute d'autres mesures pour les particuliers.
L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés la règlent encore.

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Pour assurer le maintien en emploi des salariés, le Fonds national pour l'emploi (FNE) et Transitions collectives sont dotés de 325 millions d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel.
Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Les mesures pour la transition écologique

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le dispositif MaPrimeRenov sera renforcé et le dispositif sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.
Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur d'1,3 milliard d'euros, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de *leasing* social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'euros.
La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros. Afin de soutenir les énergies émergentes et la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cesseront début 2023.

Les mesures pour les collectivités locales

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).
Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 2 milliards d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales : soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).
Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, le dispositif de 2022 est reconduit et élargi, il devrait concerner de 21000 à 28000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est portée de 210 à 320 millions d'euros, 95 % des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser.

S'agissant de la fiscalité locale, le gouvernement a écarté les propositions visant à modifier les règles de calcul de l'évolution des bases locatives. Elles devraient donc continuer à s'appuyer sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) soit selon les projections, un peu moins de 7%.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

I – Le budget communal.

II.1 – Exécution prévisionnelle du budget 2022 (au 30 Mars 2023).

II.1.1 - Section de Fonctionnement.

K€ (mouvements réels)	CA 2020	CA 2021	CA 2022(est)
Dépenses	7573	7824	7646
Recettes	7951	8196	8598
Excédent de fonctionnement	378	372	952
Taux	4,8%	4,5%	11,1%
Mouvements dits « d'ordre »	259	469	272
Epargne Brut / Solvabilité	637	841	1224
Taux	8,0%	10,3%	14,2%
Report Résultat A-1	941 K€	1319K€	1376 K€

Nb : Pour l'exercice 2022 les données sont provisoires, seul le compte administratif 2022 fournira des éléments définitifs suite aux vérifications de la Trésorerie Principale de Rambouillet.

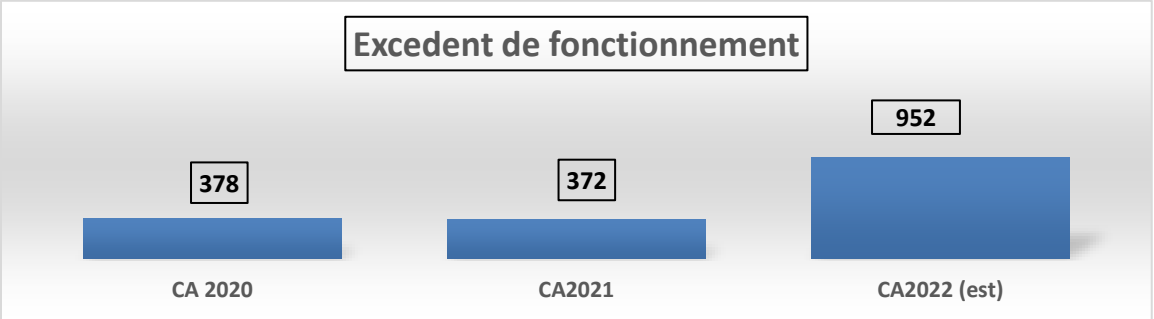

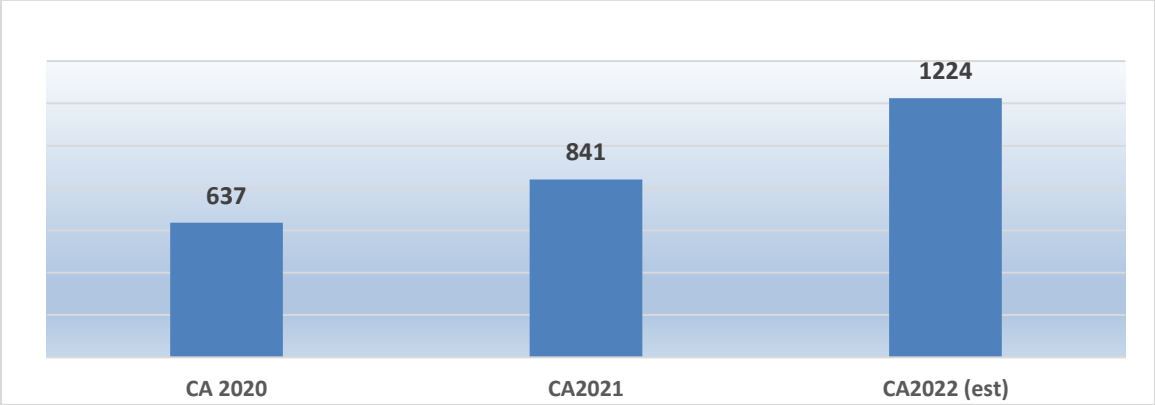

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

II.1.1.1 - Les recettes.

Estimation CA 2022	Réel 2020	Réel 2021	Estimé 2022	2021/2020	2022/2021	2021/2020	2022/2021
				€	€	%	%
Atténuation des charges	178 831	149 219	298 448	-29 612	149 229	-17%	**100,0%**
Produits services	534 595	718 251	837 776	183 656	119 525	34%	**16,6%**
Impots fonciers	4 486 113	4 579 648	4 813 166	93 535	233 518	2%	**5,1%**
Droits de mutation	408 420	487 909	482 424	79 489	-5 485	19%	**-1,1%**
Attribution de compensation	620 871	620 871	608 147	0	-12 724	0%	**-2,0%**
Autres Impots et taxes	127 506	117 543	114 077	-9 963	-3 466	-8%	**-2,9%**
Dotations et participations	853 826	766 111	650 688	-87 715	-115 423	-10%	**-15,1%**
Dotation forfaitaire	510 250	479 969	436 305	-30 281	-43 664	-6%	**-9,1%**
Dotation solidarité rurale	82 751	83 205	83 927	454	722	1%	**0,9%**
Autres produits de gestion courante	110 000	125 937	262 532	15 937	136 595	14%	**108,5%**
Produits exceptionnels yc prov	38 024	67 718	10 631	29 694	-57 087	78%	**-84,3%**
Recettes de fonctionnement	**7 951 187**	**8 196 381**	**8 598 121**	**245 194**	**401 740**	**3%**	**5%**

Au 30 mars, les recettes réelles de fonctionnement réalisées et engagées en 2022 s'élèvent à 8,6 m€ soit une exécution prévisionnelle de 98 % et une croissance de 5 % (402 k€), hors excédent reporté et mouvement d'ordre.

- Fiscalité directe locale et taxes (Chapitre 73) 6 M€ (70% des recettes réelles de Fonctionnement), en croissance de 212k€ par rapport à 2021 (+ 3,6 %).
  - Les produits de fiscalité directe progressent de 5 % avec 4,8 m€ (+ 233 k€).
  - Baisse sensible des Droits de Mutation -1,1 % au total 482 k€.
- Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale ; 520 k€, en diminution de 7,0% (- 43k€). Les dotations de l'Etat continuent de diminuer pour atteindre à 6% des recettes réelles de Fonctionnement.
- Produits des services (Chapitre 70) ; 837 k€, soit 9,7 % des recettes totales, en croissance de 16,6 % (120k€) se situant au niveau des recettes avant Covid (785 k€ en 2019).
- Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : baisse de 13k€, soit 608 k€, 7 % des recettes réelles de Fonctionnement. L'écart est compensé par la le remboursement par la CART à la Commune d'un montant forfaitaire de 13 k€ correspondant à la prise en charge par celle-ci des dépenses d'exploitation liées à la gestion des eaux pluviales.
- Atténuations de charges (Chapitre 013) : 298 k€, soit un doublement (rétroactivité des remboursements pour arrêts de longues maladies.
  Il est à noter une forte croissance des arrêts de maladie ordinaire, qui ne sont pas compensés par les remboursements de l'assurance statutaire. Face à cette situation la mairie a revu à la hausse avec l'assureur Sofaxis le niveau de prise en charge en contrepartie d'une hausse du taux patronal.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

La part des recettes « fixes » [Fiscalité Directe Locale + AC + DGF et DSR (Etat)] reste stable à 69 % des recettes réelles de Fonctionnement (70 % en 2021).

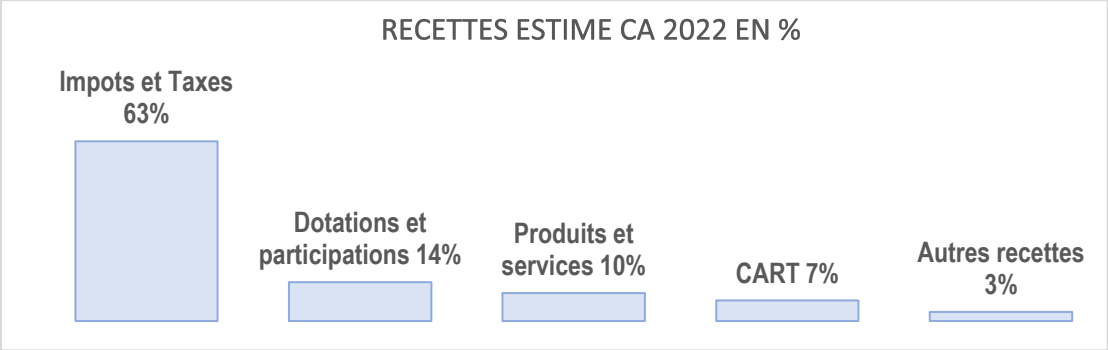

II.1.1.2 - Dépenses.

Estimation CA 2022	Réel 2020	Réel 2021	Estimé 2022	2021/2020	2022/2021	2021/2020	2022/2021
				€	€	%	%
Charges à caratéres générales	1 364 522	1 522 124	1 649 393	157 602	127 269	12%	8,4%
Electricité	146 791	167 949	181 030	21 158	13 081	14%	7,8%
Gaz	98 025	107 533	163 546	9 508	56 013	10%	52,1%
Charges de personnel, frais assimilés	1 319 209	1 410 448	1 347 694	91 239	-62 754	7%	-4,4%
rémunérations principales	2 835 257	3 045 345	2 985 247	210 088	-60 098	7%	-2,0%
Atténuation des produits FPIC	242 322	248 992	233 106	6 670	-15 886	3%	-6,4%
Amende SRU	0	77 443	80 628	77 443	3 185		4,1%
Autres charges de gestion courante	177 260	190 301	199 215	13 041	8 914	7%	4,7%
Subv associations	77 053	85 738	74 500	8 685	-11 238	11%	-13,1%
CCAS	130 000	130 000	130 000	0	0	0%	0,0%
Service incendie	226 008	224 347	226 944	-1 661	2 597	-1%	1,2%
Charges financières + ICNE	131 498	116 592	102 020	-14 906	-14 572	-11%	-12,5%
Charges exceptionnelles	573 160	59 020	814	-514 140	-58 206	-90%	
Amortissements	252 169	438 742	272 247	186 573	-166 495	74%	-37,9%
Frais de fonctionnement	7 573 274	7 824 574	7 646 384	251 300	-178 190	3%	-2%

Au 30 mars 2023, les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 7,6 millions €, soit une exécution budgétaire prévisionnelle de 95 %. Par rapport à 2021 l'évolution des dépenses réelles marque une baisse de – 2 % (- 178 k€). Hors mouvements d'ordre, incluant l'écart dû aux réajustements d'écritures d'amortissement en 2021 (- 166 k€), les dépenses seraient restées stables soit au niveau 2021.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Principales évolutions :

- Charges de personnel (Chapitre 012) ; - 2,7 % par rapport à 2021 (4,3 millions €, soit une baisse de– 124 K€, dont indemnités chômage – 38 k€ (de 11 à 4 personnes en fin d'exercice) et à une gestion optimale des effectifs des différents services – 84 k€
- Les charges de personnel représentent 56,7 % des dépenses de fonctionnement
- Charges à caractère général (Chapitre 011) ; + 11 % (2 millions €, soit + 196 k€), soit 26% des dépenses.
    - + 69 k€ pour les énergies (+ 25 %) hors énergies les charges générales augmentent de + 11 %
    - 71 k€ contrat de prestation du marché couvert
    - + 16 k€ (+ 8 %) pour la restauration scolaire (326 k€ contre 302 k€ en 2021) l
- Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) ; stable au niveau de 2021 (631 k€, dont - 11 k€ de subvention aux associations correspondant au soutien exceptionnel période du Covid (montant versé 74k€).
- Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (Chapitre 014) ; baisse du FPIC de 6,4% (233k € - 15 k€), traduisant une baisse constatée de notre richesse économique.
- Augmentation du prélèvement SRU de 5 %, en valeur 81 K€.
- Charges financières (Chapitre 66) ; - 12 % (102 k€, soit - 14 k€).
- Charges exceptionnelles (Chapitre 67) baisse importante des charges exceptionnelles – 58 k€ dont 39 K€ de soutien aux commerces de proximité et autres opérations de régularisations non ventilables pour 19 K€

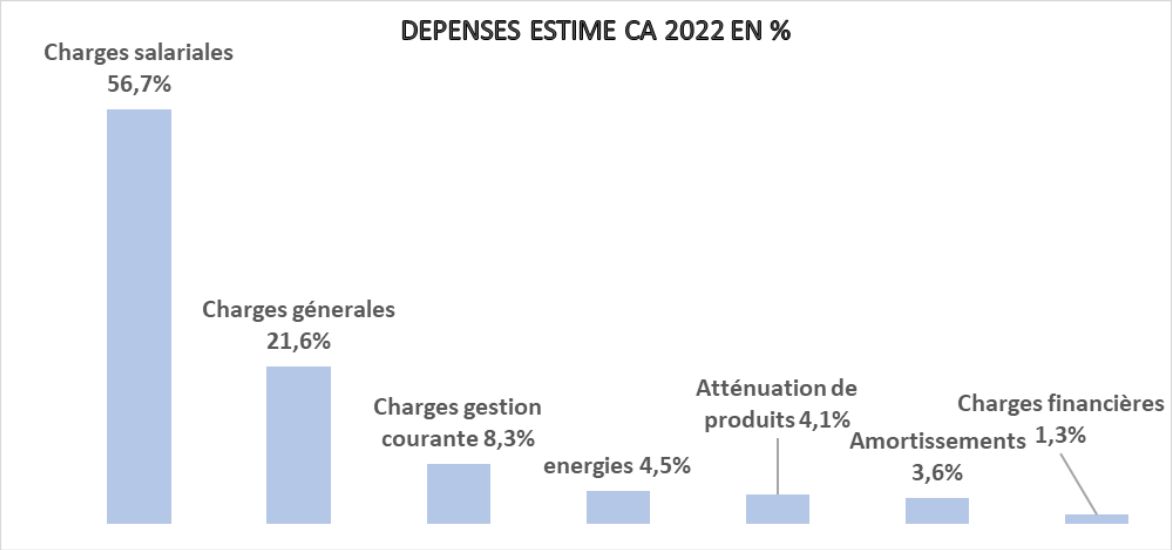

La Section de Fonctionnement dégagerait sur l'exercice une capacité de financement ou épargne brut de 1 ,2 M €, soit + 380 k€ par rapport à 2021 (+ 45 %) hors affectation du report excèdent A-1.
Il est à noter l'amélioration constante depuis deux ans de la soutenabilité financière de la commune

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

II.1.2 - Section d'Investissement

L'exercice 2022 en Section d'Investissement est une année impactée par un report de nos principaux projets sur les années 2023 – 2025 (Rue du four à Brique -Château de la Romanie – Cantine de l'école – terrain multisports)

	Est CA 2022	CA 2021	CA 2020
Dépenses réelles	1979 k€	3 064 k€	4 957 k€
Recettes réelles	2118 k€	1 426 k€	3 633 k€
Résultat d'exé° reporté	0	537 k€	1 102 k€
Dépenses d'ordre	0	719 k€	7 k€
Recettes d'ordre	272 k€	1 126 k€	252 k€

[: données « provisoires » dans l'attente du Compte Administratif 2022].*

Au titre de l'exercice 2022, les principaux investissements ont été :

- 860 K€ de remboursement de la dette en capital.
- 217 K€ de finalisation des équipements pour une école numérique
- 214 K€ d'honoraires de frais d'études (Librairie 11 K€, Château de la Romanie 40 K€, Restaurant scolaire Gallot 25 K€, Rue du Four à Briques 90 K€, PLU 21 K€, audit énergétique des ERP 20 K€, divers 7 K€) Il est à noter que ces dépenses font l'objet de demandes de subventions lors des dépôts des projets.
- 290 K€ d'aménagements (197 K€ périmètre scolaire – sirène 20 K€ - voirie 30 K€ - CCS - sport 37 K€ - divers 6 K€).
- 30 K€ droits et concessions liés au déploiement de nos outils informatiques.

Financement des investissements :

- 1 670 k€ de fonds propres (164 k€ de FCTVA, 1376 k€ de solde d'exécution reporté du budget M14 et 294 k€ de Taxes d'Aménagement et FCTVA).
- DETR : 26 K€ pour l'agrandissement du cimetière.
- Région 77 K€ et Département 17 K€ pour le soutien aux investissement numérique à l'école.
- CAF 6 k€ (logiciel du Multi-accueil).
- 272 k€ d'amortissements

Aucun recours à l'emprunt, le financement du besoin de la section d'investissement s'effectuant par l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé auquel s'ajoutent les subventions obtenues.

II.1.3 - Endettement et autofinancement (au 30 mars 2023).

En 2022, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 860 k€. En l'absence de souscription d'un nouvel emprunt, ce montant représente un désendettement « net » pour la seconde année.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

- Capital restant dû au 31/12/2022 7,2 millions €

100 % des emprunts sont classés en A1 (risques faibles), suivant la Charte Gissler.

93,6 % de l'encours est à taux fixe soit 6,7 M€ et 6,4 % à taux variables ou révisables, soit 0,5 M€

I.2 – Les perspectives.

Pour l'exercice 2023, l'instabilité créé par le conflit entre l'Ukraine et la Russie sur l'ensemble de la planète impacte significativement l'ensemble des économies des pays, par une accélération de l'inflation une envolée des prix des énergies et des matières premières.
Les conséquences directes en matière budgétaire impactent très fortement les budgets communaux malgré les mesures de soutien par l'Etat. Nous devrons respecter les principes des finances publics par des décisions de bonne gestion de maitrise des équilibres tout en créant des marges de manœuvre.

** Grands principes des finances publiques.*

Universalité ; intégrer l'ensemble des produits et des charges relatifs à l'exercice 2022.

Unité ; ces produits et ces charges doivent être retracés dans un seul document, le Budget Primitif.

Sincérité ; les estimations de recettes et de dépenses doivent être réalisées de manière sincère, sans être minorées ou majorées.

Annualité et antériorité ; les prévisions doivent être menées sur la totalité de l'exercice et doivent être intégrées dans le budget communal dès le Budget Primitif.

A noter que concernant la Section d'Investissement, ces principes s'appliquent pour les opérations ou acquisitions prévues dès la conception du Budget Primitif. Il est possible d'intégrer de nouveaux investissements en cours d'exercice, lors des Décisions Modificatives.

Il en est de même en Section de Fonctionnement pour des activités nouvelles ou des corrections qui n'auraient pas été connues en début d'année ou imprévisibles.

Une population en baisse de 21 habitants au 1er janvier 2022.

INSEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Habitants	6475	6441	6673	6821	6973	6956	6924	6842	6825	6804

Le nombre d'habitant est pris en compte dans les déterminations de certaines dotations de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire de l'Etat, DCTP du Département), ainsi que dans les ratios financiers de la commune.

Les orientations du budget 2023 s'inscriront dans le prolongement des précédents exercices :

- Maintien des services à la population.
- Les investissements prévus seront réalisés conformément aux engagements pris dans notre campagne (Rue du four à Briques – Château de La Romanie- Cantine scolaire Gallot…).
- Entretien des bâtiments publics et travaux sur les économies d'énergies renforcés.
- Mise en place de l'archivage de la Commune en coordination avec le CIG.
- Développer des projets concernant l'écologie urbaine et leurs financements (appels à projets).
- Adapter et piloter le budget afin de conserver, voire d'améliorer la soutenabilité financière de la Commune au regard de la strate population.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

II.2.1 - Section de Fonctionnement.

Principales évolutions en dépenses.

* Dépenses en personnel 2022 ; 4,3 millions € (-120 k€).

Estimation 2023 (base payes de janvier)	4 332 k€
+ GVT, point d'indice, régime indemnitaire taux de 3,5 %	110 k€
Augmentation des charges sociales (Assedic + Sofaxis + Rafp)	100 k€
➔ Projections 2023	4 542 K€

L'évolution pluriannuelle est estimée à + 4,8 % par an.

* Enfance-Jeunesse-Scolaire : pour les années à venir, le nombre d'enfants fréquentant la crèche, les écoles et ALSH resterait à peu près stable. Le taux de fréquentation des cantines est estimé à environ 95 %.

* Le prélèvement sur le budget communal au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est stabilisé à 233 k€ dans l'attente des impacts de la réforme des indicateurs financiers.

* 130 k€ de subvention pour le CCAS et 74 k€ pour les associations sont retenues pour le budget 2023.

* Par ailleurs, 60k€ de prélèvement au titre de la loi SRU sont à prévoir au Budget 2023 et une part sera prise en charge par la CART (20 K€) dans le cadre d'une péréquation du PLHI. Pour les exercices suivants, ce montant tiendra compte de la situation effective du taux de logements locatifs sociaux au 31 décembre.

* Le cout des énergies évolue fortement.

- Hausse de 60 % pour l'électricité + 108 K€ de 181 K€ en 2022 à 290 k€ en 2023
- Hausse de 250 % pour le Gaz + 409 K€ de 163 K€ en 2022 à 572 K€ en 2023

Au total hausse des énergies de + 517 K€ au global 862 k€ soit 10 % des dépenses de fonctionnement pour 2023 elles étaient de 4,5 % en 2022 (344 K€)

Concernant les autres frais de fonctionnement : augmentation de 3%.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Principales évolutions en recettes.

L'évolution décidée des bases fiscales de la part la Loi de Finances est 7,1 % et de l'évolution de « terrain » générerait pour 2023 un produit fiscal de 5,2 millions € soit une évolution en valeur + 368 k€.
Celle-ci reste insuffisante en regard de la hausse de l'ensemble des charges de fonctionnement + 920 k€ dont les énergies 517 k€.

Evolution après application du taux de 7,1 % des bases

Euros	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non-bâti
Bases fiscales 2022	415 120	11 623 075	98 636
Bases fiscales 2023 estimées*	**454979**	**12 519 000**	**99 300**
Produits attendus à taux de fiscalité constants	**76 300**	**3 577 930**	**61 070**

Correction Réforme TH*	**1 464 324**
Total produit fiscal	**5 179 623**

	France 2022	Yvelines 2022	Taux essartois 2022
Taxe Foncière sur le bâti	37,72 %	28,20 %	28,58 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	50,14 %	60,45 %	61,50 %

** (Source ; Dir° Départementale de Finances Publique - Etat 1259 de 2022)*

* Les produits des Services sont estimés à 824 K€ soit une hausse de 4 %.

* L'Attribution de Compensation (Rambouillet Territoires) est maintenue à 608 k€.

* Les dotations de l'Etat sont estimées à 535 k€ sur la base de l'évolution constatée du nombre d'habitants.

* Il est retenu pour l'exercice 2023 un niveau de 400 k€ pour les Droits de Mutations en baisse prenant en compte l'activité constaté sur 2022. Pour les exercices suivants, ce montant sera adapté en fonction des constructions de logements et du niveau des transactions immobilières.

* Le Fonds Départemental de Compensation de la TP est basé sur l'exercice 2022, soit 54 k€ (cette participation est attribuée chaque année par le Département des Yvelines en fonction de plusieurs critères, dont le coefficient de mobilisation fiscale des communes).

La progression annuelle des recettes courantes de fonctionnement est estimée à 3 %.

Un scénario d'une hausse du taux communal de 4 points applicable aux 3 taxes est indispensable pour préserver notre équilibre financier compte tenu du contexte inflationniste.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20230330-DEL20230330N16-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

II.2.2. - Section d'Investissement.

Le tableau ci-dessous met en perspective les investissements pluriannuels prévus au 30 mars, hors remboursement de la dette en capital :

* 880 k€ de remboursement de la dette en capital.

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT	MONTANT k€ HT	Tx Subvent	K€	RESTE A CHARGE	2023	2024	2025	2026
FOUR A BRIQUES	1600	15%	240	1 360	1360			
CHÂTEAU DE LA ROMANIE + ECOLE COUDOINT	2 800	70%	1 960	840	400	520	300	
CANTINE COLART PRE GALLOT	1000	70%	700	300	0	300		
TERRAIN MULTISPORT	2000	60%	1 200	800	0	0	0	800
ESPACE MULTI SPORT	93	38%	35	58	58			
LIBRAIRIE	250	60%	150	100	100			
VIDEOPROTECTION	200	60%	120	80	80			
LES CHEMINS RURAUX	150	50%	75	75	75			
RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS ***	300	5%	15	285	285	500	500	500
APPELS A PROJETS	150	50%	75	75	50			
REVISI0NS DU PLU - frais d'étude	60	30%	18	42	42			
E N - COM - AUTRES	70	0%	0	70	70			
AMENAGEMENT MAIRIE ET MARCHE	60	0%	0	60	30			
TOTAL	8733	53%	4 588	4 145	2 550	1 420	900	1 400

Financement des investissements.

Les types de financement patrimoniaux :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (550 k€).
- Les participations de l'Etat (DETR, DSIL), de la Région (Contrat d'Aménagement Régional et financements spécifiques), du Département au total des participations 890 k€.
- Les Fonds propres dégagés par la Section de Fonctionnement (à travers les dotations aux amortissements et aux provisions, et le Virement à la Section d'Investissement) qui devront au minimum « couvrir » le remboursement de la dette en capital, le montant est estimé 1,3 M€.
- Le recours à l'emprunt de 1,9 M€.
- La vente d'un pavillon rue de la Bourbonnerie pour un montant de 200 K€

Tableau Synthèse du financement ROB 2023

FINANCEMENT ROB 2023	MONTANT k€
DEPENSES	
Remboursement de l'emprunt	880
Investissements ttc	3960
Total	4840
RECETTES	
FCTVA	550
Emprunt	1900
Cession appartement	200
Report Excedent A-1	1300
Subventions	890
	4840